

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## JEUDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le jeudi premier décembre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude FERET maire.

Présents(es) : Mmes Mélanie AUTIN, Pascale MENAGER et Corinne ROPITAL et Mrs Hubert HERVET-BINOIS, Bruno LEROY, Guy ROPITAL et Claude FERET.

Absents excusés : Noël THEUILLON

Absents : Joël JAUNEAU Jean-Michel MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Mélanie AUTIN

Autre personne présente : Mme Annette POIGNARD (*secrétaire de mairie*)

*Monsieur le maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 27 octobre 2022, les membres du conseil municipal présents approuvent ce compte rendu et la secrétaire et le président le signent le registre.*

### N° 2022 -12 - 1 – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS 2022

Le maire expose : Suite à un dépassement de crédit budgétaire du budget du service de l'eau nous devons transférer une somme du budget principal au budget annexe de l'eau

Article 616221 entretien des bâtiments - 8 000€ du budget principal 2022 - 215

Article 61 523 réparation réseau d'eau potable + 8 000€ au budget annexe de l'eau 2022 - 249

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative aux budgets 2022.

### N° 2022 -12 - 2 – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS FDI ET LE FONDS DE CONCOURS 2023

Le maire expose : le plan prévisionnel pour le financement des travaux de ravalement de la Maison des Associations (ancienne école élémentaire de Serez) est présenté comme suit :

<b>Travaux</b>	<b>14 146 € HT</b>
~ Subvention Départementale FDI 2023.....	4 244.00€ (30% du HT)
~ Fonds de concours 2023.....	4 000.00€
~ Autofinancement .....	5 902.00€
	TVA 20% 2 829.20€
Total (montant des travaux TTC).....	<b>16 975.20€ TTC</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département d'Eure et Loir le Fonds Départemental Intercommunal (FDI) pour 2023 ainsi que le Fonds de concours 2023.

### N° 2022 -12 - 3 – TARIFS 2023 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le maire propose les tarifs 2023 : Tarif de l'eau potable sera de **1,45€ / M3**

(Rappel : le tarif de 2012 à 2016 était de 1,20 €/ m3 et de 2017 à 2020 était de 1,25€ et 1.35€ de 2021 à 2022)

Location de compteur d'eau de 15 mm	37 €/an
Location de compteur d'eau de 20 mm	45 €/an
Location de compteur d'eau de 25 mm	51 €/an
Location de compteur d'eau de 30 mm	56 €/an
Police de l'eau reste à 80€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité des voix dont 2 contres et 5 voix pour ces tarifs 2023.

## **N° 2022 -12 - 4 – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE POUR PARCELLES AGRICOLES 2023- 2024**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le renouvellement des deux conventions d'occupation précaire sur la base de 120€ par an l'hectare sur les parcelles suivantes cadastrées :

YA 1 et 2 - Les graviers à Matard pour 61ares 81

ZI – 9 Les Chapitres pour 45 ares 61

AB – 141 pour 15 ares 09

Convention avec Madame Maude JAUNEAU

YC 1012 Les Grands jardins pour 92 ares

Convention avec Monsieur Clovis MENARD EARL O LAIT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux conventions d'occupation précaire sur ces parcelles agricoles pour une durée de deux ans.

### **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir : une nouvelle aide aux projets est proposée suite au recrutement d'un animateur de territoire.

#### **FETES ET CEREMONIES**

1\* La crèche du lavoir sera montée le jeudi 8 décembre 2022 et sera illuminée dès le samedi 10 décembre 2022 à 18h00, une collation sera servie pour son inauguration.

2\* Des colis seront distribués aux anciens de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année.

3\* Vœux du Maire et galette 2023 : Une galette et un vin d'honneur seront servis le samedi 15 janvier 2023 à 16h00 à l'occasion des vœux 2023 en la Maison des associations.

Après un tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Secrétaire de séance  
Mélanie AUTIN

Le maire  
Claude FERET